

**Adaptation au changement climatique :
CNR lance deux nouveaux appels à candidatures auprès du monde agricole
pour favoriser l'agroécologie et l'essor de l'agrivoltaïsme**

Confronté à nouveau cet été aux effets du changement climatique, le secteur agricole en vallée du Rhône se heurte à de nombreux défis pour optimiser l'irrigation, préserver la qualité des sols, protéger la biodiversité et sécuriser ses récoltes. En tant que partenaire historique du monde agricole, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) lance en ce mois de septembre deux appels à candidatures pour contribuer au financement et au développement de pratiques adaptées à cette réalité climatique.

Le premier vise à sélectionner des projets agroécologiques ambitieux au sein de collectifs agricoles situés le long de la vallée du Rhône. Le second ambitionne de développer un nouveau démonstrateur d'agrivoltaïsme dynamique au-dessus de cultures maraîchères ou fruitières, avec un triple objectif : protéger les cultures tout en produisant une électricité renouvelable, les adapter au changement climatique et tester des solutions prometteuses permettant de réduire les besoins d'irrigation.

L'agriculture rhodanienne en première ligne face au changement climatique

Au mois d'août, plus de 70 % du territoire français était concerné par un arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau. Face à l'indisponibilité croissante de cette ressource et aux vagues de chaleur estivale de plus en plus intenses et fréquentes, le secteur agricole doit s'adapter, et développer de nouvelles pratiques pour rendre les cultures plus résilientes. Les exploitations situées en aval de Lyon sont particulièrement concernées, l'irrigation représentant une part importante des prélèvements en eau annuels sur le bassin versant du Rhône. Après le succès de l'appel à projets lancé en 2022, CNR renouvelle ainsi sa démarche et son engagement en faveur d'une agriculture conciliant rendement économique, adaptation climatique et respect de l'environnement.

Accompagner le développement d'une agriculture soutenable et résiliente

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, baptisées « Plans 5Rhône », CNR a lancé le 1^{er} septembre l'appel à projets « Terres de transition agroécologique » auprès des collectifs agricoles situés le long du Rhône, entre la frontière suisse et la Méditerranée. Les candidats ont jusqu'au 16 janvier 2026 pour soumettre des projets répondant à trois enjeux majeurs : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation du cycle de l'eau et la protection de la biodiversité. Les lauréats pourront bénéficier d'un financement de CNR à hauteur de 80 %. Plus d'informations sur la [page dédiée à l'appel à projets](#).

En parallèle, CNR a lancé un appel à manifestation d'intérêt, ouvert du 2 septembre au 28 novembre 2025 auprès des acteurs du monde agricole et scientifique situés entre Vienne (38) et la Métropole Aix-Marseille (13). L'objectif sera de sélectionner un partenaire pour mettre en place un nouveau démonstrateur d'agrivoltaïsme dynamique sur des variétés de cultures (arboriculture, maraîchage) qui n'ont pas encore été expérimentées. Plus d'informations sur la [page dédiée à l'appel à manifestation d'intérêt](#).

Des résultats déjà probants en régions

Le précédent appel à projets lancé par CNR en 2022 auprès des collectifs agricoles avait permis d'accompagner près de 115 agriculteurs en vallée du Rhône, pour un financement total avoisinant les 3 millions d'euros.

- En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association des agriculteurs bio de l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie (ADABIO), anime le projet « Résilience des exploitations maraîchères face au changement climatique ». Il a notamment permis à 9 agriculteurs d'expérimenter l'irrigation au goutte-à-goutte et les filets d'ombrage, avec un accompagnement scientifique et technique.
- En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le projet « DiversiFruit Rhône », animé par Bio de Provence, aide les arboriculteurs dans l'adaptation de leurs cultures en testant de nouvelles productions sur le territoire. Le projet a permis de planter plus de 730 arbres d'espèces nouvelles (feijoas, kakis, grenades, pistaches, asimines, poivriers, etc) et 280 arbres greffés avec des variétés régionales de cultures existantes (pommes, poires, cerises, etc).
- Dans la Drôme, l'Association pour le développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie (ADAF) accompagne une dizaine de céréaliers dans l'amélioration de la résilience de leurs fermes grâce aux pratiques de l'agriculture régénératrice : couverts végétaux, semis directs et agroforesterie notamment.

Quant à l'agrivoltaïsme dynamique, le premier démonstrateur que CNR expérimente depuis 3 ans avec le campus Agrilyon Vert de Lyon-Dardilly-Ecully et le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes enregistre des résultats très prometteurs. Sur les fraisiers, framboisiers et les plantes de pépinières étudiées, CNR constate que la structure agrivoltaïque permet de réduire les extrêmes de température et d'humidité. Cela limite les dommages sur les racines des plantes et entraîne une baisse des besoins en irrigation allant de -40 % pour les framboises à - 60 % pour les fraises par rapport à une culture classique sous serre tunnel.

Contact presse | cnr-presse@ekno.fr – 06 74 79 10 00

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.